



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 juillet 2026

Le 8 juillet 2026 à 18h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage
01/07/2026

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, AYMAR Patrick, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CHATELAIN Daniel, CLEMENTE Matthieu, CODINA Emmanuelle, DUT Pierre-Alexandre, GARCIA Gérard, GARRABE Thomas, GRANAL Gilles, GUERRERO Audrey, HOULES Patrick, IMBERNON Marie, LARROQUE Maryse, MITAINE Katia, POUTAS Véronique, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Procurations :

LOPEZ Marine à GUERRERO Audrey.
OURNAC Jean-Louis à ALDEBERT Didier.

Excusé :

Secrétaire de séance :

GUERRERO Audrey.

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	21	23

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

2026-056 Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre le Grand Narbonne et plusieurs communes membres de la communauté d'agglomération et côte du midi.

Monsieur le Maire,

Dans un souci de réaliser des économies d'échelle en regroupant leurs achats et de faciliter la gestion des procédures de passations des marchés, le Grand Narbonne et plusieurs Communes membres souhaitent constituer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 et suivants du code de la commande publique.

Il s'agit d'un groupement de commandes permanent conclu jusqu'à la fin du mandat électoral en cours pour l'achat de biens et services dans diverses familles d'achats récurrents.

Le Grand Narbonne est désigné coordonnateur de ce groupement et organisera conformément aux règles applicables aux marchés publics, l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, de la publicité jusqu'à la notification du marché.

Par exception, pour des raisons liées à la nature et à la volumétrie des achats, la Commune de Narbonne pourra se voir confier, les missions de coordonnateur d'une « filiale, sur la base du volontariat et après accord du Grand Narbonne.

Chacun des membres du groupement s'assurera de la bonne exécution du contrat pour la partie qui le concerne.

Les caractéristiques de ce groupement de commandes sont reprises dans la convention constitutive annexée à la présente délibération. Cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement et d'organisation administrative, technique et financière du groupement de commandes. La Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe de la constitution d'un groupement de commandes permanent entre le Grand Narbonne et plusieurs Communes membres ainsi que les établissements publics selon les conditions de la convention constitutive.
- **APPROUVE** le Grand Narbonne en tant que coordonnateur dudit groupement de commandes, lequel pourra déléguer cette mission à la Commune de Narbonne,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les actes administratifs qui en découlent,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement pour le compte des communes adhérentes et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

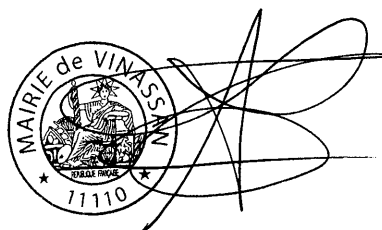
Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

Berger
Levisault

ID : 011-211104419-20260708-002026056-DE

Le Maire,
Didier ALDEBERT



« Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>